

AVIS

(Pour simplifier la correspondance)

PAIEMENT DES ABONNEMENTS.—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux ANNALES, les *Timbres-Poste* du Canada, pour tout montant au-dessous d'une Piastre.

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Sainte-Marie-Magdeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire), est :

- 1o De 50 cents pour les Messes Basses ;
 - 2o De \$3.00 pour les Grand'Messes.
-

TARIF DES LAMPES QUI BRULENT

— DANS LE —

SANCTUAIRE de N.-D. du CAP

- 1° Une lampe pour un jour : 5 cents.
 - 2° Une lampe pour une Neuvaine : 40 cents.
 - 3° Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères : 60 cents par jour.
 - 4° Une lampe pour un mois : \$1.10.
 - 5° Une lampe pour un an : \$12.00.
-

Imprimé par P. V. AYOTTE, Trois-Rivières,